Trait d'union

NEWSLETTER
DÉCEMBRE 2022 #28

Retour sur
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE

LABEL BAS CARBONE POUR DES FORÊTS COMMUNALES : beaucoup d'entreprises cherchent à réduire et/ou compenser leurs émissions de carbone. Les forêts sont un des axes de décarbonation des activités humaines. La Compagnie des Alpes (CDA), par l'intermédiaire de l'ONF notre gestionnaire forestier, avec l'accord de la commune, va financer une campagne de reboisement de forêts impactées par le changement climatique. Un accord de principe d'un partenariat portant sur 9 ha de forêt pour 2023 a été donné. La CDA finance à hauteur de 80 % les travaux et 100 % les études et le bilan. Les émissions carbone seront valorisées par la CDA sur leur bilan carbone pendant 3 ans. Signalons le choix vertueux de la CDA d'investir dans les forêts à proximité des domaines qu'ils exploitent. Nos forêts en pente ne sont pas les moins chères à régénérer.

VOTE DES TARIFS DE SECOURS SUR PISTES : La commune et le Grand Massif se sont rapprochés pour organiser au mieux le payement par les blessés des frais de secours sur pistes. C'est un poste de perte d'environ 70 000 €/an pour la commune que nous allons redresser.

SUBVENTION AU COLLÈGE ANDRÉ CORBET attribuée au Foyer Socio-éducatif du collège pour l'organisation d'un voyage scolaire en Italie, pour un montant de 1 200 € (soit 60 € par jeune septimontain comme sollicité par l'association).

VOTE DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE. Le prix réel du repas est de 6,10 € (en hausse d'environ 10 % lié à la hausse générale des prix des produits alimentaires) sans compter les frais de fonctionnement du restaurant scolaire. Le tarif instauré rejoint le barème départemental qui s'applique aux collégiens. (ex: 3,40 €/repas pour 4 repas par semaine)

VOTE DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES : L'Espace le Bois aux Dames, les salles du Foyer, du Criou et les Écuries du Château sont des espaces communs à optimiser. Une refonte totale des tarifs a été adoptée suite au travail de la commission, épaulée par Madame Yuksel au service culture. Ces tarifs sont disponibles sur le site de la mairie, Menu "Mes demandes en ligne / Réserver une salle" **www.mairiedesamoens.fr/reserver-une-salle.**

Vite lu !

ACCESSIBILITÉ

Le bureau de Poste est désormais accessible **aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).**

RETOUR SUR...

... la programmation scolaire qui s'est jouée sur le mois de novembre avec 2 spectacles proposés par l'association les Arobades :

- **Heros (we can be)** pour 375 élèves de 6e / 5e des collèges de Samoëns, Taninges et Saint-Jeoire ;
- **Les vilains petits** pour les 340 élèves de CM1 / CM2 des 8 villages de notre vallée.

© Olivier Lestien

RIRE, DANSER, DÉCOUVRIR...

la programmation de l'Espace le Bois aux Dames a encore quelques soirées "pépites" à vous proposer :
Le 7 janvier : Bal de musiques traditionnelles avec buvette des associations.
Le 27 janvier : Soirée stand up avec le Comedy Trip. Cette fois Marcus ne sera pas seul, ce sont 4 humoristes qui débarqueront sur la scène septimontaine

NOUVEAUTÉS SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE JOUX PLANE CETTE SAISON !

- Le Nordic Happy Hour le 6 janvier de 18h à 21h
- Location de parets sur site.

mairie de Samoëns

Réglementation

DÉNEIGEMENT TROTTOIRS

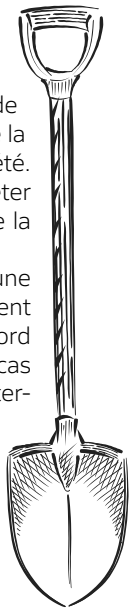

Extrait de l'arrêté municipal n° 23/2018 "de Réglementation permanent - Entretien des trottoirs, des caniveaux et des espaces publics"

ARTICLE 1 : MESURES PRESCRIVANT LE DÉNEIGEMENT ET L'ENLÈVEMENT DU VERGLAS.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler et balayer la neige devant leur propriété, sur les trottoirs et jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
La neige des trottoirs pourra être évacuée sur la voie publique avant 8h. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade ou de la clôture de la propriété.
En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, de la sciure ou de la cendre sur le trottoir.
S'il y a plusieurs occupants dans une propriété, les obligations reposent sur chacun d'eux à moins d'un accord conventionnel entre eux. En cas de neige et de verglas, il est interdit de sortir sur la voie publique les neiges ou glaces provenant des voies, cours, parkings, jardins privés. Pendant les gelées, il est également interdit de laisser s'écouler l'eau en provenance de domaines privés.

Vite lu !

SKIBUS

Pour circuler dans la vallée tout l'hiver, retrouvez les lignes et horaires SKIBUS sur notre site, menu "Vivre à Samoëns / Navettes de bus" **mairiedesamoens.fr/navettes-de-bus** et via le **QR code.**

COLONIES DE VACANCES UFOVAL

La brochure des séjours été 2023 est consultable sur le lien **https://fr.calameo.com/read/00113887535b8dd0ca663**

Enquête publique

RÉVISION DU PPR

L'enquête publique portant sur le projet de révision du PPR a lieu du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023.
Madame Evelyne BAPTENDIER, hydrogéologue, assurera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en Mairie de Samoëns aux dates et horaires suivants :

Mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h,
Mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h,
Vendredi 20 janvier 2023 de 15h à 18h.

L'ensemble des éléments du dossier est consultable sur le site de la mairie dans les enquêtes en cours.

BILAN MUNICIPAL

LA VIDÉO DE LA RENCONTRE QUI S'EST TENUE LE JEUDI 17 NOVEMBRE DERNIER EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE, RUBRIQUE "SAMOËNS QUE J'AIME" :

HTTPS://WWW.MAIRIEDESAMOENS.FR/SAMOENS-ET-LE-DEVELOPPEMENT-PARTAGE

Le Maire et son équipe vous présentent leurs sincères vœux pour une heureuse nouvelle année !

Rédaction : Mairie de Samoëns - Conception et mise en page : Avantmidi - Crédits photos : Mairie - AdobeStock - Directeur de la publication : M. Jean-Charles MOGENET, Maire - Impression : imprimerie Villière